PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Commission départementale de la préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
CDPENAF
Tél : 03 85 21 29 71
ddt-cdpenaf@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 10 MARS 2025

Monsieur le Président,

La modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines, prescrite par arrêté du 21 novembre 2024, a été examinée en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), lors de sa séance du 28 février 2025.

Je vous informe que la commission a rendu les avis suivants :

- Sur la rectification d'une erreur matérielle (article L. 153-45 du code de l'urbanisme) :
Avis favorable à l'unanimité.

Cet avis devra être joint au dossier de modification simplifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Bénédicte CRETIN

Monsieur David MARTI
Président de la communauté urbaine
Le Creusot-Montceau-les-Mines
Château de la Verrerie
71206 LE CREUSOT Cedex

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00